Aunac sur Charente

Lettre d'information municipale

N° 6
Mai 2024

Mairie
1 place de la mairie – AUNAC
16460 AUNAC-SUR-CHARENTE
Tél 05 45 22 24 38
mairie.aunacsurcharente@orange.fr
http://www.aunac-sur-charente.fr/
lundis et mercredis
Les après-midi des mardis, jeudis et vendredis

Le Maire

Nous émergeons dans la douceur du printemps avec l'arrivée des couleurs printanières et le réveil de la nature. Pour cette future saison estivale, la gestion du camping a été confiée à un habitant d'Aunac, M. Thierry Rognon, avec qui la commune a établi une convention. Depuis le transfert en 2020 à un gestionnaire privé, la fréquentation n'a cessé de croître. Le nouveau gérant met tout son cœur à l'ouvrage pour que cette année encore les services et activités proposés soient de qualité.

Depuis de nombreuses années, les taux d'imposition n'ont pas augmenté, c'est le cas encore cette année (indépendamment de l'augmentation des bases par l'Etat).

Pour les élus comme pour chacun d'entre vous, le temps de concrétisation des projets est toujours trop long. Je pense notamment à la réouverture de notre boulangerie. Nous sommes en attente de signature des actes notariés pour l'acquisition des locaux par l'établissement public foncier. Nous avons néanmoins commencé des travaux de réhabilitation pour gagner du temps, en attendant le choix du futur artisan.

Nous saluons l'installation d'une horlogère à Aunac - Mme Solène Jacob - près du salon de coiffure. Une bonne nouvelle également pour le bar-tabac-jeux de notre commune qui vient de trouver un repreneur. Selon le futur propriétaire, dès la reprise, ce commerce proposera donc à nouveau des horaires à plein temps.
Vous êtes nombreux à m'interpeler. A notre grand sujet, nous avons dû retirer les jeux pour enfants installés sur le champ de foire d'Aunac, contraints en cela par l'organisme qui assure le contrôle de sécurité. Ils n'étaient plus aux normes et n'étaient pas installés dans un périmètre sécurisé. Nous réfléchissons à leur remplacement car ces jeux étaient souvent utilisés.

La commune reste et doit rester la cellule administrative de proximité où chacun doit pouvoir trouver tout ce qui fait la qualité de vie. Cette qualité de vie passe par le maintien des nombreux services à la population. Elle existe aussi grâce à nos nombreuses associations, avec leurs bénévoles, qui œuvrent tout au long de l'année pour offrir de multiples activités et animations en tout genre, contribuant ainsi à se rencontrer, à mieux se connaître et à tisser plus de lien social. Merci à vous tous.

Je ne peux conclure ce message sans évoquer un engagement de chaque instant qui me tient particulièrement à cœur, celui en faveur du commerce de proximité. Parce qu'un commerce durable, c'est avant tout un commerce rentable, c'est à chacune et chacun d'entre nous qu'il appartient de consommer local !

Une nouvelle fois, je salue également le travail remarquable de nos agents communaux. Sans leur implication, il serait difficile de mener à bien nos projets et les tâches quotidiennes municipales.

Nous comptons sur votre soutien pour que notre commune continue à être, autant que possible, un lieu de sérénité malgré une période tourmentée à tous les niveaux.

Avec mon équipe, nous souhaitons continuer à développer nos projets avec toujours la même passion et cette envie qui nous anime depuis le début de notre mandat, malgré les difficultés administratives.

Didier Champaloux

Déchèterie

Recours de la commune au tribunal administratif à l'encontre du syndicat des déchets de la Charente : Le juge a rendu son avis définitif le 2 avril 2024. Voici la communication officielle de la commune à ce projet :

Histoire d'un contentieux qui n'aurait pas dû être.

Dans son jugement du 2 Avril 2024, le tribunal administratif de Poitiers reconnaît l'irrégularité, au regard des statuts de CALITOM, du vote de la délibération du 8 février 2022 ayant conduit à l'application du plan de fermeture de treize déchèteries en Charente.

La commune d'Aunac sur Charente, directement concernée par ce plan qui lui cause un préjudice, et qui a fondé son « intérêt à agir », a engagé ce recours à la suite de l'absence totale de concertation de CALITOM sur son projet de fermeture des déchèteries, et compte tenu de l'évidente irrégularité du vote ouvert à l'ensemble des conseillers, alors que les statuts prévoient sans ambiguïté que seuls les délégués des collectivités qui ont délégué la compétence collecte peuvent participer au vote des délibérations qui concernent ce sujet. En déposant un recours devant le tribunal administratif, la commune d'Aunac sur Charente espérait que CALITOM soumettrait au vote une nouvelle délibération, ouverte aux seuls délégués compétents, qui aurait permis d'avoir un débat sincère et documenté, avec communication de l'ensemble des études et travaux permettant d'éclairer les votes. La décision prise, quelle qu'elle soit, se serait alors appliquée sans contestation possible. Et le contentieux se serait arrêté.

Notre espoir a été déçu, et, en guise de réponse, nous avons reçu les conclusions d'un cabinet d'avocats parisiens mandaté par CALITOM. Il fallait au moins cela pour contrer un recours d'un village de 600 habitants…. qui lui n'a engagé aucun frais d'avocat en se défendant seul, comme la Loi le permet.

Des conclusions ont donc été échangées, à trois reprises. Et la décision est tombée : la délibération n'est pas conforme aux statuts, mais les délégués ayant voté à une majorité suffisante pour établir que le sens de la décision aurait été inchangé si seuls les délégués compétents avaient voté, la délibération n'est pas annulée.

La demande par CALITOM de la condamnation de la commune d'Aunac sur Charente au paiement de la somme de 1.500 € au titre de l'article 761-1 du code de justice administrative (frais d'avocat de la partie adverse) est rejetée.

L'attitude de CALITOM, et le vote de cette délibération, conduisent à éloigner les usagers des points de collecte, avec en particulier, la non-reconnaissance et la non-prise en compte des dispositifs visant à réduire l'usage des véhicules motorisés (en particulier l'axe N°3 du Plan-Climat-Air-Energie-Territorial, qui préconise de restreindre l'utilisation des voitures particulières). Effectuer 38 ou 40 km en voiture (aller-retour) vers une déchèterie pour déposer quelques sacs de végétaux relève d'une impasse absolue.

Nos collectivités financent donc, à travers l'impôt et les taxes collectés auprès des administrés, des études dont les conclusions ne sont aucunement prises en considération pour des choix d'intérêt collectif par les organismes publics.

Par ailleurs, la communauté de communes « Coeur de Charente », lors de la séance du conseil communautaire en date du 27 janvier 2022, a voté une motion contre le projet de fermeture de la déchèterie d'Aunac.

Pourtant, la commune d'Aunac sur Charente reste confiante, dans nos institutions et à l'égard des élus. Il n'est pas trop tard et CALITOM peut encore entamer une véritable concertation – et non une communication sur une décision déjà prise – en communiquant les études en sa possession, en donnant les éléments financiers dont il dispose, particulièrement sur le montant des investissements envisagés, et en ouvrant un nouveau vote, auxquels seuls les délégués compétents participeront.

La décision du tribunal, qui confirme la non-conformité du vote de la délibération du 8 février 2022, doit amener CALITOM à en tirer les conséquences.

Alors, la décision prise en toute connaissance de cause à l'issue de ce nouveau vote, conforme aux statuts, s'appliquera sans plus de contestation.

Boulangerie

L'Etablissement Public Foncier - Nouvelle Aquitaine vient d'acquérir pour le compte de la commune les locaux de la boulangerie avec le logement adjacent. Un accord a été trouvé avec les propriétaires pour un montant de 145 000€ hors frais notariés.

La procédure utilisée permettra à la commune d'avoir l'usufruit des lieux, la nu-propriété relevant de l'EPF-NA. La destination définitive des locaux interviendra sous un délai de cinq ans par un transfert soit à la commune, soit au futur occupant des lieux, soit à un investisseur. Dans l'immédiat, la commune s'est ainsi assurée de l'utilisation des locaux en tant que boulangerie, sans pour autant devoir en financer l'acquisition directe et immédiate.

Les travaux ont commencé en semaine 18 avec l'évacuation des encombrants et un nettoyage de fond, le démontage et l'évacuation de l'ancien four, par des entreprises privées et par les agents communaux. En parallèle, la municipalité étudie la proposition de reprise.

Budget 2024

Le budget primitif de la commune pour 2024 a été voté le 8 avril par le conseil municipal. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 328 604.07 €. Le fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 021 625.50 €. Il a été décidé encore cette année de ne pas augmenter la part communale des taux d'imposition. Le niveau reconduit est donc le suivant : Taux Foncier Bâti : 39.74 % - Foncier Non Bâti : 47.89 % - Cotisation Foncière des Entreprises : 22.42 %.

Travaux communaux du service technique

.. Parkings :

Deux parkings ont été créés en régie par nos agents communaux. Le premier vient compléter celui de la rue du docteur Degorce (maison de santé) sur le champ de foire, dans le prolongement de la rue de la Levade. Le second, rue Léandre Flaud, vient compléter celui des commerces environnants (salon de coiffure et boutique d'horlogerie).

.. Etanchéité escalier mairie :

Le palier intermédiaire de l'escalier en béton de la mairie s'était fissuré avec le temps et l'humidité abondait dans les toilettes situées en dessous. Une étanchéité complète a donc été mise en œuvre par les agents communaux avec l'assistance technique du fournisseur des matériaux.

Projets

.. Vidéoprotection

La première phase d'étude réalisée par les personnes référentes de la gendarmerie est terminée. Cette étude a été transmise à trois entreprises pour l'établissement des devis et propositions techniques.

.. Projet de maison des associations

Une troisième option après celles de construction nouvelle sur le terrain du village seniors et d'agrandissement de la salle des fêtes de Bayers, est actuellement en cours d'étude par un architecte. Cette troisième option consiste à remplacer l'actuel local utilisé par l'ECLA, rue de la Levade, par une construction industrialisée.

Prévisions budget 2024

Investissements :

.. Matériel de tonte : le tracteur tondeuse de Bayers nous posait des problèmes de fonctionnement (bourrages intempestifs du canal d'évacuation sans solution technique pour y remédier). Il a été remplacé par un modèle plus adapté au besoin (utilisation sur broussailles, possibilité de tondre sur accotements en pente). Ce matériel sera utilisé sur l'ensemble des surfaces enherbées ou à débroussailler de la commune.

.. Remplacement du chauffage de la salle des fêtes d'Aunac,

.. Maîtrise d'œuvre pour la maison des associations,

.. Boulangerie : travaux d'aménagement intérieur (électricité, plomberie, remplacement de certaines ouvertures dégradées en bois, adaptation aux normes, ….).

.. Aménagement place du "banc qui parle", consultation des riverains.

.. Complément du city stade en y installant une piste d'athlétisme et divers modules :

Dans le cadre de l'opération projets 2024 "Gagner du terrain", l'Agence Nationale du Sport subventionne les collectivités qui ont participé à l'opération en 2023 "5000 terrains" à hauteur de 30 000 euros maximum. Un cahier des charges est imposé, comprenant une arche active / un podium / un panneau d'informations / une piste d'athlétisme / un chronomètre solaire / un vélo chargeur. Devis reçu de l'entreprise Casual Sport pour 21 436.98 euros HT.

Si retour positif de l'ANS de notre dossier de subvention, reste à charge à la collectivité (800 euros correspondant à la part de la commune de la TVA).

Eclairage public - changement des lampadaires

La commune bénéficie des aides de l'Etat dans le cadre du fond vert pour changer tous les lampadaires. Ce qui au final représentera 6 440,70 € en reste à charge pour la commune. La commande a été passée fin 2023 via le syndicat départemental d'électricité. Nous attendons donc avec impatience le remplacement des sources lumineuses.

Borne électrique

La commune s'est portée candidate pour l'installation d'une borne de charge (à double ou triple emplacement) pour véhicules électriques. L'étude est en cours. Cette installation sera un attrait supplémentaire pour notre village.

Voirie communale

Des travaux annuels de goudronnage des voies communales auront lieu encore cette année pour les conserver dans le meilleur état possible, selon nos moyens, dans le cadre de l'aide départementale.

Réalisés par l'entreprise Bernard TP, le coût total prévu pour cette année est de 27 405.87€.

Vieux Aunac : Rue des meuniers, Rue des Lavergnes, Route d'Anguinlais

Chenommet : Route de la côte à Lezier, Route de Chez Piquelot

Bayers : VC Moulin, VC Combe Augier, Carrefour de chaumelles, VC longeant la RN, VC limitrophe à Moutonneau.

Personnel communal

Stéphane ARNAUD, actuellement en congés maladie de longue durée, sera remplacé par Kévin THIERY, habitant d'Aunac. Kévin a d'ores et déjà pris ses fonctions depuis quelques semaines.

Nuit des étoiles d'hiver

Le 10 Février 2024 a eu lieu une veillée aux étoiles (nuit des étoiles d'hiver) sur le city-stade d'Aunac. La manifestation était organisée par l'AstroClub Charentais et l'Association Française d'Astronomie. Cinq instruments ont permis au public d'apprécier la beauté du ciel nocturne, avec, en particulier, la lune et Jupiter. Les membres de l'AstroClub ont répondu aux nombreuses questions du public.

Une prochaine manifestation est prévue (nuit des étoiles d'été) au même lieu dans les mêmes conditions en Août, autour des 9,10,11 Août 2024 (date à préciser) à partir de 21h00. Vous pourrez ainsi venir profiter de la beauté du ciel estival.

Regroupement de communes

Le conseil municipal d'Aunac sur Charente avait délibéré en début d'année en faveur du regroupement avec les communes voisines de Mouton et Moutonneau.

La commune de Mouton vient finalement de rejeter l'idée du regroupement. Seules Aunac et Moutonneau poursuivent le projet.

Expropriation Van Pelt à Bayers

Au vu des derniers éléments et du dossier depuis 2020, la procédure de biens sans maître ne semblait effectivement pas pouvoir être mise en œuvre pour ce bâti au 16 rue basse à Bayers. La procédure de biens en état d'abandon manifeste a donc été engagée depuis le 15 avril 2024, en vue de l'expropriation.

Camping saison 2024

Cette année, un nouveau gérant assure la gestion du camping municipal. Il s'agit de M. Thierry ROGNON, habitant Vieux-Aunac. Une convention avec la commune lui permet d'ouvrir la saison du 1er Mai au 30 septembre 2024.

SIVM Aunac

Avec une rentrée de septembre 2023 à 4 classes, nous retrouvons enfin la configuration d'avant septembre 2015 avec des classes à double niveaux. Le poste qui nous avait été octroyé de façon provisoire cette année a été pérennisé et nous ferons tout pour qu'il ne soit pas menacé à nouveau.

Cette année, la commune de Lichères (adhérente pour la Classe Maternelle et sans enfants à Aunac depuis 5 ans) sortira du SIVM d'AUNAC. Saint-Front, quant à elle, qui nous apporte 10 enfants en Primaire depuis la rentrée devrait adhérer à la compétence Classe Primaire en 2025 ce qui fera que l'ensemble des communes du SIVM seront adhérentes pour l'ensemble des services. Nous travaillons actuellement sur une refonte des statuts que cela engendre et une simplification du calcul des participations.

Les inscriptions pour la rentrée 2024/2025 sont en cours ; pensez à prendre RV au bureau du SIVM si vous ne l'avez pas encore fait !

Le président, Nicolas QUERAUX

Budget participatif 4ème édition

Le Département pour sa 4ème édition et par l'intermédiaire du budget participatif 2024 met le sport à l'honneur. Portés par les associations, les projets seront soumis au vote des habitants. Les porteurs de projet avaient jusqu'au 5 avril pour déposer leurs dossiers auprès du Département.

La commune d'Aunac possède un terrain situé en face de l'école proposant à la fois la possibilité pour les enfants de faire du BMX, et pour les plus grands de jouer à la pétanque. Par l'intermédiaire de l'association Apprendre en s'amusant qui œuvre depuis 2023 à la mise en place d'activités aussi bien sportives que culturelles sur le territoire de la commune, et en concertation avec la mairie, il a été envisagé de proposer le projet d'aménagement du site rue de la levade à Aunac par la réfection du circuit BMX et VTT Trial avec un nouveau terrassement du circuit, complété par des modules.

Ces deux disciplines, initiations BMX ou VTT trial, sont inexistantes sur le territoire, et, en partenariat avec les clubs cyclistes du territoire, la création d'une section découverte s'adressant aux enfants à partir de 4 ans pourrait être envisagée. Le projet proposé, s'il est retenu, servira aussi bien à l'association, aux administrés, ainsi qu'à l'école.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution du dossier car s'il est retenu, la population, voisins, amis, famille hors commune devront alors voter pour que celui-ci devienne alors effectif.

Elections européennes

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h le dimanche 9 juin dans la salle des fêtes d'Aunac.

Don du sang

Lundi 29 juillet à la salle des fêtes d'Aunac à partir de 16h30

Les Amis de Bayers

1°) Cinq événements gratuits ouverts à tous au cours de l'été, constituant le cycle des "Jeudis de Bayers" :

- Jeudi 11 juillet :

18h30 : Assemblée générale de l'association (dans la salle des fêtes de la mairie de Bayers) ;

19h30/20h : moment convivial, apéritif sous forme d'une "*auberge espagnole*" (chacun apporte un plat) ; même lieu que l'A.G.

21h : projection dans l'église de Bayers des "Demoiselles de Rochefort" (entrée libre dans la limite des places disponibles, avec priorité aux adhérents).

- Jeudi 18 juillet :

18h30, église de Bayers ; conférence sur "L'architecture de la Renaissance" par Denis Favennec

- Jeudi 25 juillet :

18h30, église de Bayers ; conférence sur "Mode et design" par Piera Grandesso, architecte d'intérieur.

- Jeudi 08 août :

18h30, église de Bayers ; conférence sur "L'architecture médiévale" par Baptiste Pelletier, université de Poitiers.

- Jeudi 22 août :

21h, église de Bayers ; projection des "parapluies de Cherbourg".

N.B. Attention au fait que les films seront projetés à 21h, et non pas 18h30. Le programme plus précis des conférences sera communiqué sur le site (mis en ligne dans un proche avenir) :

https://amisdebayers.fr**,** qui sera créé prochainement et sur lequel vous trouverez toutes les informations.

2°) Un festival musical intitulé "Festival des trois c(h)oeurs", qui se tiendra les 02, 03 et 04 août :

- Vendredi 02 août :

18h30, église de Bayers ; "Autour des fables de La Fontaine", par Yves Tastet, récitant qui a figuré dans le festival d'Avignon "off" l'année dernière.

- Samedi 03 août :

En nocturne (horaire à préciser), église de Chenommet ; chant grégorien par le duo Zeta.

- Dimanche 04 août :

18h30 (horaire à confirmer), église d'Aunac ; Dany et Yannick chantent Barbara et Moustaki.

Cette dernière manifestation sera suivie d'un apéritif avec la participation des intervenants.

Le prix pour assister à l'ensemble des trois concerts (formule "passe") est de 20 euros ; à l'unité : 10 euros. Le prix de l'apéritif est de 5 euros. Pour les deux, la réservation sera possible et recommandée sur le site de l'association.

M Denis FAVENNEC

Autres manifestations à venir

16 juin	Rallye Touristique et récréatif	Organisé par AMADEA - circuit de 27 kms, renseignements au 06 28 20 80 60, inscription pour le dîner
28 juin	Feu de la saint jean	A Chenommet
29 juin	Randonnée dinatoire	Organisée par l'ECLA, inscription au 06 83 69 52 18
30 juin	Fête du club AAE de la côte de Chenommet	AAE de la côte à Chenommet
7 juillet	Repas de chasse	Au Camping d'Aunac
9,10,11 Août	Nuit des étoiles d'été	City-stade d'Aunac
15 au 18 août	Frairie	Manèges sur la place du champ de foire d'Aunac
24 août	Spectacle	AAE de la côte à Chenommet
15 septembre	Randonnée pédestre	Comité des fêtes de Chenommet
16 novembre	Foire au gras	Salle des fêtes d'Aunac
14 décembre	Foire au gras	Salle des fêtes d'Aunac

Cette lettre d'information a été rédigée et mise en page par tous les conseillers municipaux. Imprimé par la société scriptlaser.com.